



Commune de Vuarrens
Pl. du Village 3
1418 Vuarrens

Formulaire d'exemption de taxe communale déchets

Toute entreprise enregistrée sur la commune est astreinte à la taxe communale déchets conformément au règlement sur les déchets conformément à l'article 12 alinéa B.

Cependant, ce règlement prévoit que si le chiffre d'affaire de l'entreprise est inférieur à CHF 15'000.-, l'entreprise peut demander une exemption.

Ce formulaire permet à une entreprise de demander une exemption de la taxe déchets.

Il doit être complété avant l'édition de la facture communale.

Le non acquittement de la taxe sur la base de la facture n'est pas considéré d'office comme une exemption, la décision doit être prise et validée préalablement.

Entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Responsable de la demande

Nom et prénom :

Mail :

Téléphone :

Demande

J'atteste que l'entreprise indiquée ci-dessus a réalisé un chiffre d'affaire pour l'année précédente inférieur CHF 15'000.- et souhaite donc être exempté de taxe.

Je joins les documents permettant d'attester ce chiffre d'affaire.

Liste des documents : [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

Date et signature, timbre ou nom en toutes lettres

Décision Municipale (à remplir au moment de la décision)

Séance du :